

# Jouez la sécurité avec la marque **NF Robinetterie Sanitaire**



Obtenir de l'eau à la température désirée rapidement, sans se brûler, sans gaspillage, c'est la demande des consommateurs qui exigent toujours plus de confort et de sécurité.

Utiliser un robinet certifié NF Robinetterie Sanitaire, c'est :

- ☑ l'assurance de répondre aux besoins des clients,
- ☑ la garantie d'utiliser des produits de qualité, conformes aux normes et à la réglementation.

La marque NF Robinetterie Sanitaire s'applique aux mélangeurs, aux mitigeurs mécaniques, thermostatiques et temporisés. Elle garantit que les robinetteries ont été testées dans les conditions les plus sévères d'utilisation rencontrées dans la vie quotidienne.

# Une robinetterie sanitaire certifiée NF signifie qu'elle a fait l'objet de contrôles rigoureux par le CSTB.

## Ils concernent :

- **La conformité à la réglementation** des matériaux en contact avec l'eau potable
- **La qualité** du revêtement
- **Le débit** qui doit être adapté à l'utilisation
- **Le niveau sonore**
- **Le bon fonctionnement** et la résistance à l'usure
- **L'interchangeabilité**

De plus, pour les mitigeurs, les critères de facilité de réglage et de confort d'utilisation sont pris en compte.

Enfin, installer un mitigeur thermostatique certifié NF, c'est bien sûr proposer un robinet ayant des performances de précision et de régulation importantes, mais c'est aussi donner des garanties de sécurité vis à vis des risques de brûlure.

La marque NF Robinetterie Sanitaire est délivrée sur la base d'un référentiel constitué des :

- normes françaises, européennes ou internationales élaborées en concertation avec les fabricants, les utilisateurs, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics,
- spécifications complémentaires concernant le produit, l'organisation qualité de l'entreprise et le service?

Par ses évaluations et ses certifications, le CSTB garantit la qualité des produits et composants de construction.



***La marque NF  
Robinetterie Sanitaire,  
c'est la garantie...***

***... parce que  
c'est un engagement***

### **pour l'installateur**

- **de faire la différence entre deux produits** apparemment identiques, pour un choix objectif, clair et transparent,
- **de mieux prescrire** en recommandant des produits de qualité,
- **de mieux sélectionner** des produits.

### **par l'industriel**

- **de maintenir la qualité de ses produits dans le temps** en mettant en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production avec les moyens nécessaires pour contrôler sa qualité (laboratoire d'essai...),
- **de fournir une documentation complète** avec les données techniques indispensables, ainsi que les éventuelles précautions d'emploi.

### **pour le consommateur**

- **de choisir un produit de qualité** répondant parfaitement à ses besoins et lui garantissant les performances annoncées.

### **par le certificateur**

- **de vérifier la conformité** des caractéristiques certifiées,
- **de réévaluer périodiquement** ces caractéristiques, notamment en fonction de l'évolution du produit.



# Comment obtenir et conserver la certification

## La procédure d'obtention et de maintien du certificat est bien codifiée

→ **l'évaluation du produit** et du niveau de qualité du fabricant se fait au travers de l'instruction du certificat qui s'appuie sur des normes et des spécifications complémentaires. Elle comprend systématiquement des essais,

→ **la vérification périodique du produit** et du système de contrôle de production du fabricant repose sur deux visites annuelles réalisées par des auditeurs-inspecteurs qualifiés par le CSTB,

→ **des prélèvements de produits** sont réalisés en usine pour essai au laboratoire du CSTB.

Au terme de ces contrôles, le fabricant obtient le certificat lui donnant le droit d'apposer la marque NF sur ses produits certifiés. Le droit d'usage de cette marque est réexaminé périodiquement par un comité d'évaluation.



### Le logo NF

Apposé sur un produit ou sur son emballage, il signifie que ce produit répond à des caractéristiques (dimension, sécurité, résistance, aptitude à l'usage...) fixées par les normes françaises et européennes en vigueur.

### CSTB

Centre de recherche, de consultance et d'évaluation, le CSTB développe la marque CSTBat destinée à identifier et à garantir les produits innovants et de qualité. Par ses certifications, Avis Techniques et ATEX, il assure le sérieux scientifique et technique de l'innovation.

### AFNOR Certification

AFNOR Certification est la filiale du groupe AFNOR chargée de gérer et de développer la marque NF. Elle offre une large gamme de prestations en matière de certification de produits, de services, de systèmes et de personnel. La marque NF, avec ses 250 applications, représente 75% des certifications de produits et de service en France. Pour délivrer la marque NF, AFNOR Certification s'appuie sur un réseau d'organismes reconnus.

## HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENTS SANITAIRES

84, avenue Jean Jaurès – Champs sur Marne – BP 02  
F-77421 Marne la Vallée Cedex 2 – Tél. : (33) 01 64 68 84 80 – Fax : (33)01 64 68 84 72



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4, avenue du Recteur Poincaré – F-75782 Paris Cedex 16  
Tél. : (33) 01 40 50 28 28 – Fax : (33) 01 45 25 61 51 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)